

ROSPORDEN
Z.A. de VILLENEUVE CADOL

MAITRE D'OUVRAGE



Concarneau Cornouaille Agglomération
1 Rue Victor Schoelcher
29900 Concarneau
Tél : 02 98 97 71 50

VILLE



VILLE DE ROSPORDEN - KERNEVEL
10 Rue de Reims,
29140 Rosporden
Tél : 02 98 66 99 00

**PARC D'ACTIVITE
DE VILLENEUVE CADOL**

PERMIS D'AMENAGER



MAITRISE D'OEUVRE

A3 PAYSAGE, paysagistes dplg
330 rue Joséphine Pencalet
29200 BREST
Tél : 02.98.38.03.03
mail : contact@a3-paysage.fr

MAITRISE OUEST, vrd
Centre Emeraude
2 E rue du Moulin de Melgven
29000 QUIMPER
Tél : 02.98.10.35.02
mail : nathalie.gouby@maitriseouest.fr

GEOFIMO, géomètres experts
1A Bd des Poilus,
29120 Pont-l'Abbé
Tél : 02 98 87 08 10
mail : contact@geofimo.fr

Dmeau, études hydrauliques et environnementales
La Chauvelièrre,
35150 Janzé
Tél : 02 99 47 65 63
mail : p.bernard@dmeau.fr

Indice	Modifié le	Valeur de la modification	Auteur
C	28 / 06 / 2023		
B	28 / 02 / 2023		
A	17 / 01 / 2022		A3 PAYSAGE

PA8

**PROGRAMME DES
TRAVAUX**

Date : 28 / 06 / 2023

PREAMBULE

Le présent programme de travaux a pour objet de définir les dispositions générales que nous proposons d'adopter pour assurer la mise en viabilité de l'opération :

Création d'une Zone d'activités sur la Commune de ROSPORDEN (29).

Il constitue un projet descriptif de principe. Les caractéristiques données ont pour but d'indiquer les lignes générales de l'étude, en conformité avec les règlements administratifs édictés par les Services et Collectivités intéressés, et en accord avec les différents services gestionnaires compétents.

Les plans annexés ne sont que des avants projets sommaires, les plans d'exécution étant établis qu'après obtention de l'arrêté d'urbanisme. Ces plans pourront comporter des modifications qui ne remettront pas en cause les caractéristiques du projet.

Les entreprises devront prendre contact en amont des travaux d'assainissement avec les services de Concarneau Cornouaille Agglomération et les concessionnaires concernés.

Pour les réseaux divers tel que la basse tension, les réseaux de télécommunications, l'éclairage, les entreprises se référeront aux études et préconisations des concessionnaires en charge de leur réseau.

Les acquéreurs des lots auront l'obligation de se raccorder aux réseaux disposés en attente sur leur terrain

1- SITUATION & TOPOGRAPHIE

Le projet se situe à la périphérie Sud de la commune de Rosporden, dans le secteur de Coat Aven, sur une superficie globale de 181 410 m².

Le projet dépend de 6 zones réglementaires (zones N, A, 1AUia, 1AUiap, Uiap, Ap).

La topographie du terrain présente une pente descendante vers le Sud-Est d'environ 3 à 4%.

Le site est actuellement occupé par des parcelles agricoles cultivées, traversées par un chemin communal (rue Coat Aven qui traverse le projet du Nord au Sud)

On trouve donc :

- A l'Est, (du nord au sud), une résidence constituée de pavillons en bande, une entreprise d'usinage de pièces industrielles puis la rue de Pont-Aven débouchant sur un giratoire implanté entre les routes départementales 765A et 24
- Au sud immédiat, la route départementale 765A
- A l'ouest immédiat, l'industrie agro-alimentaire « Bonduelle »
- Au Nord, immédiat des pavillons en bande,

2- DOCUMENTS GRAPHIQUES ANNEXES

- Plan de Situation - PA1
- Plan Topographique - PA3
- Plan de Composition – PA4
- Plan des Coupes - PA5
- Plan des Réseaux
 - ❖ PA8a Réseaux humides : Eaux Usées, Eaux Pluviales, Adduction en Eau Potable,
 - ❖ PA8b Réseaux souples : Électricité, Génie Civil Télécom, Eclairage-
- Plan de Voirie avec Profil en Long – PA8c
- Plan des Hypothèses d'implantation - PA5-PA9

3- Aménagement de la voirie

L'aménageur aura à sa charge les travaux pour le raccordement à la voirie existante et la création de la voie de distribution intérieure, conformément aux indications portées au plan des travaux.

L'accès de la zone d'activités sera assuré par la création d'une voie à double sens en impasse, du giratoire existant à l'Est de l'opération, sur la route départementale n°765A, vers un giratoire à créer à l'Ouest permettant de desservir l'ensemble des lots.

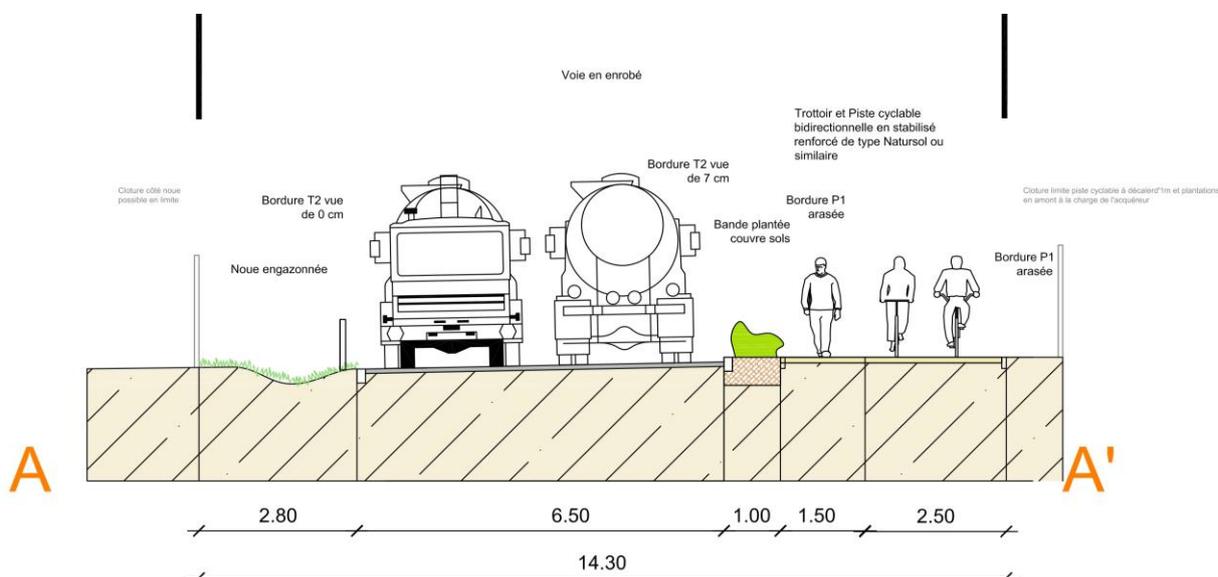
Les ilots séparatifs de voirie seront en béton et résine ton ocre.

Des marquages vélo seront réalisés en résine ton ocre.

Un parking de 75 places est créé avec 1 stationnement PMR en enrobé, les 74 autres places seront en pavés béton engazonnés.

La structure de chaussée répondra à un trafic Poids lourd de classe T3 – c'est à dire 50 à 150 Poids Lourds/jour/sens (Trafic évalué suite aux données actuelles de comptage sur la RD qui sont sur 150PL/jour)

La voie de desserte sera dimensionnée de telle façon à supporter des flux de Poids lourds vers les futures entreprises de logistiques, qui seront prévues à l'Ouest de la Zone d'Activités.



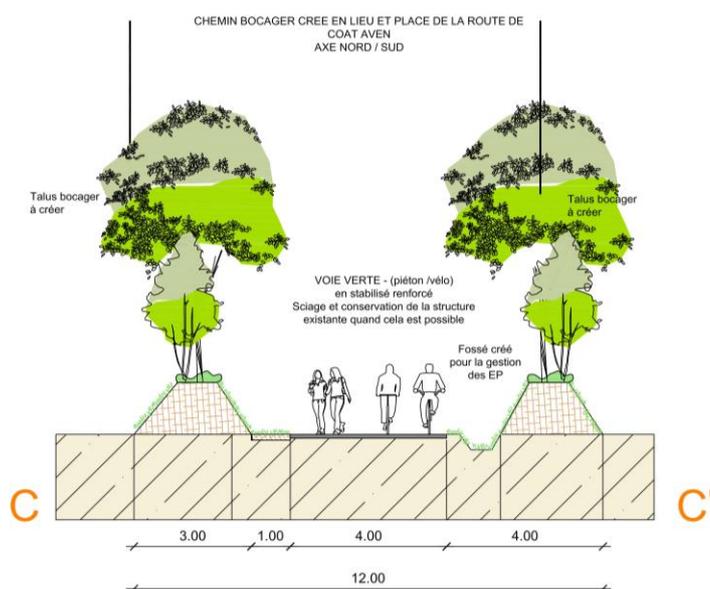
L'emprise globale de la voie principale est de 14,30ml et composée comme suit :

- ✓ Une noue engazonnée de 2,80m de large délimitée par une bordure type T2 ou CS1 arasée – Des potelets seront implantées à interdistance régulière évitant les stationnements intempestifs ;
- ✓ Une chaussée roulante en enrobé de 6,50ml de large ;
- ✓ Une bande plantée de couvre sols de 1,00ml de large, délimitée d'une bordure béton type T2 avec vue sur chaussée ;
- ✓ Un cheminement doux composé d'un trottoir de 1,50ml et d'une piste cyclable bidirectionnelle de 2,50ml de large

Le giratoire à l'Ouest d'un rayon total de 20,00ml aura une partie roulante de 8,00ml permettant la giration des poids lourds. La zone centrale du giratoire se composera un aménagement paysager

Des voies douces principalement composées en stabilisé renforcé permettront une continuité piétonne sécurisée, en périphérie de l'opération et en remplacement de la rue de Coat aven sur une emprise de 4,00ml.

Ces voies douces permettront une connexion en partie sur un axe central, vers des cheminements longeant les talus et haies bocagères existants.



Les haies bocagères seront conservées et valorisées avec des essences du secteur.

Les accès aux lots seront définis conformément au plan de composition avec mise en place de poteaux en châtaignier (caractéristiques : Diam. 8 cm Hauteur : 80 cm hors sol) munis d'une bande réfléchissante sur la moitié des bornes .

Les potelets seront implantés de part et d'autre des accès pour protéger la noue suite aux entrées sorties.

La création d'un accès supplémentaire, à la charge du pétitionnaire, sera possible sous réserves d'accord du gestionnaire de la voirie.

La pente de la voie aura un simple dévers de 2% vers la noue.

La structure de la voie douce sera constituée d'un revêtement type stabilisé renforcé

La structure de la chaussée roulante de type poids lourds sera constituée comme suit (et selon les préconisations suite à l'étude géotechnique de GEO²concept – Affaire n°G1006) :

Compte tenu de la forte sensibilité du sol à l'eau, il est fortement recommandé de réaliser les terrassements en période météorologique favorable. Si les travaux ont lieu en période défavorable ou si le fond de forme présentait une teneur en eau trop importante, le cloutage du fond de forme et la pose d'un géotextile pourra s'avérer nécessaire.

Avant l'exécution des terrassements, il sera procédé à un nettoyage du terrain.

La terre végétale sera décapée sur l'emprise des voies, trottoirs, sentiers piétonniers et zones de rétentions, puis stockée sur les lots ou évacuée. La renouée du Japon existante sera traitée.

Ensuite, le terrassement des déblais de fond de forme sera réalisé et les déblais seront évacués hors de l'emprise des terrains. Les lots et les accotements de voirie pourront être partiellement remblayés ou talutés, sur une emprise à définir, afin d'adapter les niveaux projets et terrain naturel.

Pour les voiries lourdes : la couche de forme sera en fonction du fond de forme (confère rapport) et sera constituée de :

- ✓ Après purges des parties malsaines
- ✓ Un géotextile sur fond de forme
- ✓ Une couche de fondation avec matériaux de 0/80 (ou 0/150mm) compactés par couches successives de 0.30 m variant de 0.50m à 1.05m d'épaisseur
- ✓ Fermé par une couche de base en GNT 0/31.5 sur une épaisseur de 0.10m à 0.15m après compactage
- ✓ Elle sera contrôlée par des essais à la plaque avec pour objectif $EV2 > 80MPa$ et $EV2/EV1 < 2.0$
- ✓ Une couche de 0.15m de Grave bitume sera mis en œuvre au niveau du giratoire.
- ✓ Un revêtement définitif en béton bitumineux 0/10 à 150kg/m³ (soit 0.06 à 0.08m d'épaisseur)

Les épaisseurs des différentes couches décrites précédemment seront adaptées en fonction des conditions de réalisations des travaux (intempéries, gel,...).

Lors de la phase provisoire, un bicouche sera mis en œuvre sur l'ensemble des voies

En phase définitive, il sera prévu un reprofilage de la chaussée, la pose des bordures et la mise à niveau définitive des ouvrages.

Les bordures prévues seront de type Béton lisse

Les accès existants depuis la route départementale seront conservés en l'état.

4- Réseaux d'Assainissement

Les réseaux assainissement seront réalisés selon le Cahier des prescriptions générales des réseaux d'eau potable & d'eaux usées de Concarneau Cornouaille Agglomération à destination des aménageurs (Conformément à la délibération n°2019/04/04-49 – 4 avril 2019) et seront de nature à être rétrocedés comme définis ci-dessous.

Les travaux d'AEP (adduction d'eau potable) seront exécutés conformément au Cahier des Clauses Techniques Générales n°71 applicables aux marchés publics de travaux " Fourniture et pose de conduites d'adduction et de distribution d'eau ", et aux normes en vigueur.

Les travaux d'assainissement seront exécutés conformément au Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés publics de travaux "ouvrages d'assainissement", fascicules 70 et 81, et aux normes en vigueur.

Les réseaux AEP et EU seront dimensionnés selon l'étude hydraulique émise par UNITUD de décembre 2021.

Avant consultation auprès des entreprises un cahier des charges techniques, accompagné de plans Pro seront transmis à l'exploitant pour validation avant le lancement de la consultation.

Les réseaux d'assainissement seront réalisés en souterrain et raccordés aux réseaux existants, conformément aux indications portées au plan des travaux.

Concernant le réseau d'assainissement des eaux usées, chaque acquéreur devra vérifier la hauteur (fil d'eau) des branchements en attente sur leur lot et prévoir l'implantation altimétrique de leur construction en conséquence.

A défaut, l'acquéreur devra prévoir à ses frais une solution alternative. Tout déplacement de branchement sera à la charge de l'acquéreur.

4.1 Eaux usées

Le nouveau collecteur créé aura un diamètre intérieur de 200mm, en grés série renforcée (norme NF EN 295) classe 240.

Il sera mis en œuvre de la Rue de Coat Aven jusqu'au point bas de l'opération, vers un nouveau poste de refoulement à créer. Le poste existant situé au Nord rue Coat Aven sera supprimé.

Les branchements des maisons existantes seront repris sur cette nouvelle conduite, permettant ainsi la suppression du poste de relevage existant.

Etant donné la nature des eaux collectées qui sont des effluents industriels, les lots de la zone d'activités seront en grés de diamètre 200 (norme NF EN 295) de classe 200, permettant de réduire le risque de corrosion et le risque de bouchage pour l'ensemble des lots

Les branchements seront raccordés au collecteur par l'intermédiaire d'un regard, la pente sera supérieure ou égal à 2 cm/m et la conduite sera en attente en limite à 1 ml au maximum à l'intérieur de la parcelle

Les tampons des regards de visites., seront en fonte ductile D400, articulés type « SOLO » de NORINCO, et estampillés « EU »

Les regards de visite de diamètre intérieure minimum de 1000mm seront espacés de 80 m au plus.

Ils seront constitués d'éléments préfabriqués en béton dosé à 350kg.

Ils seront implantés à chaque changement de direction ou de pente.

4.2 Poste de refoulement

Le réseau gravitaire des eaux usées aboutira à un poste de refoulement à implanter au point bas de la voirie, soit au Sud du lot n°5.

Le poste existant de Coat Aven qui collecte quatre pavillons sera supprimé. Ces pavillons seront repris gravitairement vers le nouveau poste sur la nouvelle conduite en gré.

Suite à l'étude hydraulique du bureau Unitud, le poste sera constitué de 2 pompes de refoulement avec un débit de 21m³/h en fonctionnement alternant, et voir de 42m³/h si ensemble en débit exceptionnel

La conduite de refoulement sera en PVC biorienté DN125 - PN25 bars (avec Pression à 10 bars) pour un diamètre intérieur > à 90mm)

Les caractéristiques générales du poste de refoulement devront être validé par la direction Eau et Assainissement en phase exécution pour une vérification globale du projet pouvant évoluer selon la nature des entreprises implantées.

4.3 Eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales sur la future opération sera conforme aux prescriptions de la notice hydraulique et du dossier de déclaration de la loi sur l'eau émises par le bureau d'étude DMEau.

Les eaux pluviales recueillies sur les parties privatives correspondantes aux lots à bâtir devront être stockées et gérées en priorité sur les lots. Les dispositifs adaptés seront réalisés sur les parcelles à la charge des acquéreurs des lots.

Les surverses des gestions privatives sur chaque lot seront à raccorder sur une antenne de Ø 300mm mise en attente dans le lot.

Les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées communes seront recueillies au moyen de grilles avaloirs permettant l'absorption au maximum de 400m², à poser sur la voie.

Les eaux pluviales seront collectées dans un réseau Ø400mm à poser par l'aménageur comme indiqué au plan des réseaux.

Ces eaux seront gérées et dirigées vers un bassin aménagé de type noue, dimensionné selon les prescriptions du bureau d'étude hydraulique et environnementale

Ce bassin de 1400m³ sera implanté au Sud de l'opération. Un ouvrage de régulation avec un débit de fuite de 3l/s sera mis en œuvre

Une surverse constituée d'une conduite de Ø 300mm sera dirigée vers le fossé existant le long de la RD765A.

Un regard de décantation sera réalisé en amont des ouvrages de régulation.

Des regards de visite de diamètre intérieur de 1000mm en PEHD ou béton seront implantés à chaque changement de direction ou de pente.

Le rejet des eaux au caniveau est interdit

5- Adduction en eau potable

5.1 Alimentation en eau potable

Le raccordement de la zone d'Activités sera assuré par une nouvelle conduite en DN200 fonte, sur la conduite DN200 existante en fonte grise, rue Paul Gauguin

Un réseau de distribution en eau potable de Ø160mm en Fonte permettra de desservir ensuite l'ensemble de la zone d'activité avec un raccordement sur la conduite Ø200mm Fonte mis en œuvre le long de la rue de Coat Aven.

Un bouclage de la nouvelle conduite sera réalisé sur la conduite PVC DN160mm, Rue de Pont-Aven.

Le réseau sera réalisé en souterrain, conformément aux directives du concessionnaire du réseau d'alimentation en eau potable.

De même, la conduite DN90mm existante sera reprise, via un té de raccordement entre les nouvelles conduites mis en œuvre.

Pour les lots n° 3 & 4, un branchement Ø63mm en PEHD 16b pouvant répondre à des attentes de débit compris entre 15 et 45m³/h

Pour les autres lots, un branchement Ø40mm en PEHD 16b pourra suffire si les besoins en débit seront compris entre 6 et 18m³/h

Chaque branchement sera implanté dans le lot dans un citerneau muni d'un rail inox, d'un robinet avant compteur et clapet antipollution. .

Les raccordements et les reprises de branchements sur les réseaux existants seront réalisés par le concessionnaire conformément aux prescriptions du gestionnaire du réseau, à l'issue des tests hydrauliques (essais pressions) et bactériologiques (désinfection de l'ensemble des conduites et des branchements) positifs

5.2 Défense incendie



La défense contre l'incendie sera assurée par l'implantation de 2 hydrants (PEI) sur le domaine public et raccordés sur la nouvelle conduite de 160mm.

Ces poteaux seront de DN100mm au minimum et autopurgeant. Ils seront en conformité avec la norme NF-S-62-200 et de type SAPHYR n°4 CHOC sur socle béton.

Une défense incendie supplémentaire sur les lots privés sera nécessairement assurée par des Points ou des réserves d'eau contre l'incendie en respectant la DECI-2021 du Finistère

6- Alimentation en énergie électrique

L'aménageur établira à ses frais et en accord avec les services d'ENEDIS un réseau souterrain d'alimentation électrique permettant l'équipement du lotissement.

Un transformateur à créer sera implanté à l'Est de l'opération au niveau de l'accès proche du giratoire existant (conformément aux indications du plan de composition et des réseaux)

Un système de comptage sera installé au niveau du poste pour l'éclairage.

Les branchements électriques aboutiront à des coffrets placés en limite de propriété.

Ce réseau sera souterrain.

7- Éclairage public

Le réseau sera réalisé en accord avec les services du Syndicat départemental en énergie du Finistère et fera l'objet d'une étude d'éclairage.

Le réseau souterrain sera raccordé à une armoire de commande implantée au niveau du transformateur. Le départ sera équipé d'une horloge astronomique

Les mats seront préservés par des protections adaptées si nécessaire.

8- Équipement téléphonique et télécommunication haut débit

Le lotisseur établira à ses frais et en accord avec les services TELECOM, un réseau téléphonique permettant la desserte de tous les lots.

Les lots seront desservis au moyen d'un raccordement souterrain sur le réseau à créer sous la voie nouvelle.

Une antenne est existante à l'entrée de l'opération.

Une chambre L1T/125KN de raccordement recevant deux fourreaux rigides de type PVC de diamètre 42/45, sera implanté en limite de chaque lot

Selon l'article 118 de la loi Macron n°201-990 du 06 aout 2015, les lotissements neufs seront pourvus des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique

9- Espaces verts

Une trame paysagère avec un maillage de circulations douce est prévue sur l'ensemble du projet.

Des talus bocagers plantés d'arbres et d'arbustes indigènes seront alors prévus pour encadrer ces circulations douces et ceux-ci permettront de faire une transition avec les bâtiments industriels.

Hormis ces talus, la majorité des espaces verts seront traités en prairie avec un entretien différencié.

On retrouvera cependant une bande plantations (couvres- sols et vivaces fleuries) le long de la voie de desserte principale pour animer cet espace.

10- Signalisation - numérotation de voirie

Non applicable.

11- Plans de récolement

A la fin des travaux, un récolement de la voirie sera réalisé en trois exemplaires papier et un format informatisé Autocad qui sera remis à la maîtrise d'œuvre.

12- Ramassage des déchets

Chaque acquéreur de lot disposera de bacs individuels qu'il devra présenter au jour des collectes en limite du domaine public sans gêner la circulation. :

- ✓ Un BAC pour les ordures ménagères résiduelles en sacs fermés – hors encombrants
- ✓ Un BAC pour les déchets recyclables ménagers en vrac (couvercle jaune) – hors verre